

N° 77410-2020/3-ACTS/SG

Date du : 7 octobre 2020

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération créant un dispositif d'aide aux communes en matière de confort thermique et phonique des écoles de la province Sud

PJ : un projet de délibération

La province Sud compte 101 écoles publiques totalisant 903 classes dont certaines offrent des conditions de travail et d'apprentissage difficiles lors des périodes de forte chaleur, pénalisant tant le travail des enseignants que la concentration des élèves.

Comme indiqué dans la délibération n° 3-2020/APS du 13 février 2020 portant la politique éducative provinciale pour la période 2020 à 2024, la province Sud fait de l'amélioration du confort thermique une priorité. A ce titre, elle accompagne déjà la ville de Nouméa, à travers le contrat d'agglomération, dans ses travaux d'isolation et de ventilation des écoles de la ville.

Il est vous proposé aujourd'hui de prolonger cette démarche par l'adoption d'un régime d'aide spécifique pour accompagner les communes, propriétaires des écoles, dans les travaux d'installation de climatisation solaire et de panneaux photovoltaïques dédiés. Cette aide serait de 75 % des coûts des travaux réalisés, dans la limite d'un million (1 000 000) de francs CFP par classe.

Cette limite serait portée à un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFP lorsque la commune réalise concomitamment des travaux d'isolation phonique dans le cas d'une école située à moins de 100 mètres d'une voie à forte circulation occasionnant une gêne sonore avérée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.